



Numéro 4 - mars 2013
Édition semestrielle diffusée par les
4 Missions Eau sur les zones pilotes

Contact : Christine GUIONIE
Secteur Piémont
christine.guionie@sdea.fr
03.90.57.50.95

Sommaire

p1 Le SAGE Ill Nappe Rhin
p2 La politique Zéro pesticides du CG67
p3-4 L'entretien mécanique des gazons
p4 Erstein : une commune «zéro pesticide» qui communique



EDIT'EAU

Pour la 2nde année consécutive, la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont attribué la distinction Commune Nature à 77 collectivités. Cette récompense vise à distinguer les collectivités ayant réduit, voir abandonné, l'utilisation de pesticides.

Désormais 149 communes alsaciennes arborent un panneau avec 1, 2 ou 3 libellules en entrée de village. Dans la zone Pilote de la Mission Eau du Piémont, Barr, Dambach-la-ville et Mittelbergheim ont reçu cette distinction en 2011 ou 2012.

Certaines communes qui n'ont pas encore pu bénéficier de cette distinction, ont également diminué l'utilisation de pesticides.

Je tiens donc à saluer les efforts de chacun pour préserver notre ressource en eau.

Gilbert LEININGER,
Président de la Mission Eau

Le SAGE ILL NAPPE RHIN, en cours de révision.

Le SAGE ILL NAPPE RHIN a été mis en œuvre depuis 2005, par arrêté préfectoral. Il est aujourd'hui en cours de révision, et dans ce cadre, sera prochainement soumis à enquête publique. Le territoire de la Mission Eau est concerné par ce SAGE.

Qu'est-ce que le SAGE Ill Nappe Rhin?

Le SAGE ILL NAPPE RHIN est un document de planification pour la préservation des ressources en eau de la plaine d'Alsace, complémentaire des différentes démarches volontaires ou réglementaires existantes dans ce domaine. Il affirme l'atteinte de deux objectifs :

- le bon état des eaux : retour au bon état de la nappe d'Alsace en 2021, et d'ici 2015 dans les zones de captage d'eau potable,
- l'utilisation de la nappe d'Alsace pour l'alimentation en eau potable sans traitement complexe défini par le SDAGE.

Qui dit SAGE, dit Commission Locale de l'Eau (CLE)

Le SAGE a été rédigé par la CLE qui regroupe l'ensemble des représentants des décideurs concernés. C'est l'organe de décision du SAGE qui peut être amené à arbitrer des conflits d'usage autour de la ressource et donner des avis sur des projets concernant la nappe, les cours d'eau et les milieux aquatiques.

Pourquoi élaborer un SAGE ?

Le SAGE est un lieu privilégié de discussion entre les acteurs de l'eau, il définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau, les objectifs et les moyens pour les atteindre.

La liste des communes concernées par le SAGE ILL NAPPE RHIN (arrêté du 23/08/12) est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.aprona.net/sage-ill-nappe-rhin/presentation-2.html>

Retour d'expérience : le Département du Bas-Rhin

Engagée en 2010, la démarche «Zéro pesticide» du Département du Bas-Rhin, soutenue par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, vise à réduire progressivement l'utilisation des traitements phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts départementaux. Cette démarche concerne donc, en partie le territoire de la Mission Eau.

1ère étape : l'étude de « faisabilité »

Dans un 1er temps, de septembre 2010 à septembre 2011, une étude sur la faisabilité d'une démarche zéro pesticide a été réalisée par la FREDON Alsace (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles). Elle a abouti au plan de gestion différenciée de plusieurs sites pilotes. Autrement dit : entretenir une cour de collège, un giratoire, un parc ou les abords d'une route en fonction de sa nature, de son usage et de sa fréquentation.

Expérimentations de techniques alternatives avant une éventuelle généralisation

Dans le cadre de cette démarche «Zéro pesticide», des expérimentations de différentes techniques alternatives aux pesticides (désherbage mécanique ou thermique, modifications de revêtements, mise en place de plantes couvre-sol, etc.) sont mises en place pour une durée de 3 ans sur les abords de quelques routes départementales (RD419, RD1063, RD210, RD159), au Vaisseau, au Tournant du Rhin, à la Bibliothèque Départementale de Villé, sur des ouvrages du canal de la Bruche et dans six collèges.

L'objectif est de tester, sur les plans techniques et économiques, différentes solutions permettant d'assurer un entretien adapté.

Des panneaux de signalisation sont installés sur les lieux d'expérimentation afin d'informer les usagers de la démarche en cours.

Si les expérimentations se révèlent positives, ces pratiques pourraient être étendues à l'ensemble des sites gérés par le Conseil Général.



Zoom sur les routes départementales

Depuis la charte de l'environnement en 1990, les services routiers ont déjà abandonné les inhibiteurs de croissance des graminées ainsi que les herbicides sélectifs utilisés sur les zones inaccessibles aux engins de fauche. Seuls des traitements herbicides totaux foliaires sont encore appliqués sous certaines glissières et sur des îlots séparateurs de chaussée. Ces traitements représentent environ 5% de la surface globale (130ha) des équipements routiers à traiter répartie sur les 2600 km de routes départementales hors agglomération.

Afin de réduire au maximum l'utilisation des pesticides, il est nécessaire de trouver des techniques alternatives répondant aux contraintes spécifiques des équipements routiers.



Voici quelques exemples d'expérimentation mise en œuvre entre le printemps 2012 et le printemps 2013 :

- la fauche mécanisée sous glissière
- la plantation de Sédum (plantes couvre col) sous glissière
- la rénovation des joints de pavés et de bordures avec de la résine
- le semis de fleurs entre les joints de pavés

«Semaine des alternatives aux pesticides*»

Ouverture officielle

en présence de Mme Buchert, adjointe au maire de Mulhouse et Mme Jung, Vice Présidente du Conseil Régional d'Alsace
Mardi 12 mars à 18h à **Mulhouse**, 10 rue de la bourse.

Journée Technique de la FREDON Alsace

Entretien et gestion durable des espaces enherbés
Jeudi 21 mars à 9h au Lycée agricole d'**Obernai**
Sur inscription auprès de la FREDON Alsace 03.88.82.18.07

Démonstrations Techniques du Conseil Général

Vendredi 15 mars à 13h30 à **Ebersheim**,
Sur inscription auprès du Conseil Général au 03.68.33.84.06
ou par mail : souad.cortone@cg67.fr



*Financée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Alsace et les syndicats d'eau porteurs des Missions Eau.

Dates à retenir

L'entretien mécanique des gazons



Des travaux «mécaniques» sont réalisés sur tous les terrains de sports. Il peut s'agir de tonte, aération, regarnissage, etc. Elles deviennent **primordiales lorsqu'on souhaite réduire, voir arrêter d'utiliser des produits phytosanitaires**. Un bon travail mécanique de ces terrains engazonnés permet de renforcer la croissance de la pelouse, d'améliorer la circulation de l'eau et d'obtenir des surfaces praticables pour les joueurs.

Les contraintes des sols sportifs

L'entretien des terrains de sports est souvent un compromis à trouver entre les attentes des joueurs et le développement physiologique du gazon.

Contraintes liées au sport :

- La recherche d'une bonne résistance au piétinement et à l'arrachage, la souplesse et la fermeté du terrain,
- Le piétinement provoque le compactage des sols ce qui peut entraîner l'arrêt de la vie bactérienne et donc provoquer un dépérissement du végétal.

Contraintes agronomiques :

- La plasticité, la perméabilité et la résistance du terrain sont déterminées par les teneurs en éléments fins (argiles et limons ne doivent pas dépasser 25%) et la teneur en sable (comprise entre 65 et 85 %),
- La teneur en matière organique doit être de 2 à 3 %, la
- Le rapport C/N (carbone / azote) doit se situer entre 8 et 12,
- Le pH pour une graminée doit être de 6,5 ou 7.

L'arrosage des gazons doit être maîtrisé. Les apports d'eau doivent être fractionnés afin de ne pas dépasser 5 à 8 mm/h. Au-delà, le sol ne pourra pas retenir l'eau (car les terrains de sport sont en général très filtrant à cause de forte proportion de sable).

Contraintes horticoles : les gazons supportent mal les stress hydriques (gel ou excès d'humidité).

L'entretien mécanique

Une pelouse saine, vigoureuse, à racines profondes est moins sensible aux attaques de ravageurs ainsi qu'à l'envahissement par les adventices.

La tonte : Les graminées à gazon supportent des tontes fréquentes à condition que **la coupe soit inférieure à 1/3 de la hauteur de feuille**. Les tontes rases empêchent le développement du système racinaire, favorisent l'invasion par les dicotylédones (pissenlit, plantain ...) et les graminées indésirables (pâturin annuel) et augmentent la sensibilité aux maladies.

L'aération : le piétinement tasse le sol sur les 15 premiers centimètres, empêchant ainsi la circulation de l'eau et de l'air et contrariant le développement racinaire. Différentes techniques permettent d'y remédier.

Scarification : c'est une aération **par lame en créant des saignées dans le sol de 5mm de large sur 10 à 12 cm de profondeur**. Cette pratique favorise les échanges air/eau et augmente la porosité de surface.

Carottage : technique consistant à **extraire des carottes de terre**. Suivant les outils, le nombre de carottes varie entre 120 et 400 trous/m². **Une profondeur de 7 cm est idéale**. Le carottage permet un échange d'air pour les racines et donc leur développement. Il permet aussi de lutter contre le feutre et d'améliorer la perméabilité.

Piquage à pointe : réalisation de trous sans extraction de sol, de maximum 12 cm de profondeur. Selon le type de matériel, le trou est vertical (= aération par perforation) ou bien il y a un mouvement des pics dans le sol (= proche du décompactage). Cette technique permet de mettre en contact le sol, l'air et l'eau.

Décompactage : cette opération est souvent couplée au sablage des terrains, et est réalisée une fois par an. Il est très important de bien connaître son sol (fente de drainage, système d'irrigation, cailloux, etc.) pour ne pas endommager la machine et le terrain.

A broche ou pointes oscillantes : entre 20 et 30 cm de profondeur

A lames fixes, vibrantes ou non : profondeur constante (15 cm) quelque soit la vitesse d'avancement

A lames rotatives : profondeur de travail de 25 cm (jusqu'à 40 cm pour certains matériels)

Fréquence de réalisation : **l'aération droite (8 à 15 cm) peut être**

réalisée tous les 15 jours, en alternance avec la scarification. Le décompactage (20 à 25 cm) qui déforme le sol et ne permet pas une utilisation immédiate des terrains, peut être réalisé 1 à 2 fois par an.



Le roulage : il peut être nécessaire pour éviter les poches d'air au niveau des racines, qui empêchent le bon développement des radicelles. Il est souvent réalisé en sortie d'hiver ou après la 1^{ère} tonte.

Le sablage : cette technique améliore la souplesse et la structure du sol, assure le drainage de la surface et limite le feutrage, tout en protégeant le gazon au niveau du collet et en corrigeant les défauts de planéité du terrain.

L'opération de sablage est à combiner avec une technique d'aération. Pour un sablage régulier, l'apport annuel approche les 40 tonnes (pour un terrain de foot ordinaire). Le type de sable doit être pauvre en calcaire, sans humus, résistant à la dégradation et à l'usure et d'une granulométrie de 0/2 à 0/4. Pour un terrain feutré, préférer une granulométrie de 0/2.

Le défeutrage : l'excès de chaume est défavorable pour le gazon car c'est refuge pour les insectes et maladies et il provoque un enracinement superficiel du gazon. Le défeutrage consiste à **éliminer les stolons et les parties atrophiées et séchées.** Il existe différentes techniques :



- Défeutrage à lames (= verticuting)
- Défeutrage par débouchonnage
- Défeutrage par herse étrille
- Défeutrage par scalpage

Le regarnissage : certaines zones du terrain sont particulièrement sollicitées et nécessitent un semis de regarnissage. Trois techniques sont possibles

Le regarnissage à pointe : permet d'obtenir une couverture végétale dense et homogène sur des sols très dénudés. Cette technique est peu efficace sur un tapis végétal dense ou sur sol sec et dur.

Le regarnissage en ligne à lame rotatives est efficace sur sol secs et durs en surface.

Le regarnissage en ligne à disques. Il est peu efficace sur sol secs et durs, mais permet une bonne installation dans un tapis végétal de Poa annua.

Le saviez-vous ?

Le règlement intérieur, titre 1, de la Fédération Française de Football reprend l'ensemble des exigences en matière de classement des terrains et installations sportives.

- Nature du sol, pour les exigences de performances sportives et de durabilité (dimensions, planéité, etc.)
- Traçage de l'aire de jeu et des zones techniques. Le règlement interdit l'usage de désherbant totaux pour le traçage (ou l'avant-traçage)
- Arrosage : système d'irrigation et installation respectant les clauses techniques.

Aucune hauteur de coupe n'est imposée par la FFF !

ERSTEIN : UNE COMMUNE «ZÉRO PESTICIDE» QUI COMMUNIQUE !

La ville d'Erstein n'utilise plus de pesticides depuis 2009. Elle a été distinguée l'an dernier «Commune Nature» avec 3 libellules. Les solutions d'aménagement et d'entretien sans pesticides y sont nombreuses. Mais ce qui est particulièrement remarquable dans la démarche d'Erstein c'est l'importance accordée à la communication auprès des citoyens. Une campagne importante de sensibilisation, à la propreté en général, a été menée.

Un hérisson s'adresse aux citoyens à coup de messages simples et efficaces :

- «Les pesticides ça me met en boule, pas vous?»
- «Les crottes de chien, ça me hérissé pas vous?»
- «La saleté ça me pique au vif, pas vous?»



La mascotte et ses slogans se déclinent sous différentes formes :

- guides distribués aux habitants,
- badges pour les écoliers,
- panneaux en mairie,
- autocollants sur les véhicules de la ville,
- etc.

Et pour finir, dans certains secteurs comme les cimetières, des panneaux expliquent la démarche de façon détaillée.

C'est en effet par l'éducation que l'on provoque l'adhésion ... ou pas ...



Rédaction : Missions eau alsaciennes.

Remerciements : Un grand merci aux partenaires financiers de la Mission Eau : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région Alsace, SDEA.

Crédits photos / images: Missions eau alsaciennes, Polo graphiste, A. Guessat, Conseil Général 67.